

**Marché passé selon une procédure adaptée  
Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016**

**CONSULTATION POUR LA PASSATION  
D'UN CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE  
CONSTRUCTION SALLE DE DANSE, DOJO  
ET ESPACE JEUNES AVEC FABLAB**

**Identification de la collectivité** : Ville de Retiers (35240)  
19 Rue Georges Clémenceau

**Objet** : consultation pour la passation d'un Contrat de maîtrise d'œuvre en prévision de la construction d'une salle de danse, d'un dojo et d'un espace jeunes avec Fablab

**Procédure de passation** : Marché à procédure adaptée avec publicité « adaptée » suivant l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

**Justification et pièces à produire** : l'ensemble des attestations et documents tels que listés à l'article 2 du cahier des charges

**Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation** : le dossier de consultation est téléchargeable sur la plate-forme <http://marches.e-megalisbretagne.org/>

**Date limite et modalités de réception des offres** : les offres seront établies selon les modalités décrites dans le dossier de consultation.

-SOIT envoyées sous pli recommandé avec A.R. à : Mairie de Retiers, 19 rue Georges Clémenceau – 35240 RETIERS

-SOIT déposées en Mairie, contre récépissé

-SOIT adressées par voie électronique via la plate-forme :

<http://marches.e-megalisbretagne.org/>

Les offres devront être parvenues avant le **26 février 2018 -12h00**.

**Durée de validité des offres** : 120 jours à compter de la date de remise des offres.

**Critères de jugement des offres** : Valeur technique 50%, Moyens et références 20%, prix 30%.

**Renseignements complémentaires** : voir article 19 du cahier des charges.

**Date de publication de l'avis** : Le 1<sup>er</sup> Février 2018